

La République du Centre, 13 novembre 2014

RÉFORME TERRITORIALE

Un « Centre - Val de Loire » de plus en plus plausible

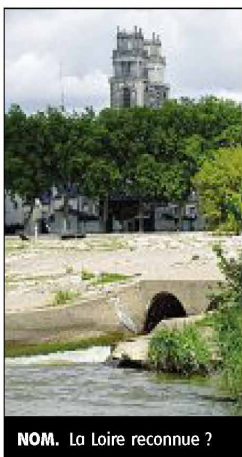
Réunis hier, les députés de la commission des lois de l'Assemblée nationale ont décidé de ne pas valider le redécoupage des régions voté il y a deux semaines au Sénat, mais d'adopter la version pour laquelle ils avaient opté en juillet dernier.

Le Premier ministre, Manuel Valls a du voir rouge, hier soir, en découvrant les résultats du vote de la commission des lois de l'Assemblée nationale. Alors qu'il revendiquait une carte à quinze régions - d'ailleurs votée lors de la séance publique du Sénat du 30 octobre -, la commission a décidé de faire machine arrière et de revenir à l'ancien découpage qu'elle avait elle-même défini en juillet dernier.

Présidée par Jean-Jacques Urvoas et à l'initiative du rapporteur PS et suppléant de Manuel Valls, Carlos Da Silva, la commission a donc choisi de défendre une France à treize régions, où le Languedoc-Roussillon et l'Alsace perdent leur indépendance, rejoignant respectivement la région Midi-Pyrénées et l'ensemble Champagne-Ardenne - Lorraine.

Séance publique mardi 18 novembre

En ce qui concerne la délimitation de la région Centre, en revanche, c'est le statu quo. « Je m'attendais à ce que notre territoire reste en l'état, fait savoir Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, proche du dossier. Je ne pense pas qu'un rapprochement avec les Pays de



NOM. La Loire reconnue ?

la Loire soit remis sur le tapis lors de la séance publique de l'Assemblée nationale ».

D'autant plus que la nouvelle dénomination du Centre a également été abordée. « La majorité des députés de la commission des lois a voté en faveur du nom "région Centre - Val de Loire". La proposition du Sénat tient toujours », se réjouit Jean-Pierre Sueur.

Dans cette problématique géographique, les mécontents ont encore jusqu'au 18 novembre, date de la séance publique de l'Assemblée nationale, pour proposer de nouveaux amendements. En cas de désaccord persistant entre les deux chambres, une commission mixte paritaire (sept députés, sept sénateurs) se réunira le 27 novembre. Et en cas d'échec sur un compromis, l'Assemblée nationale rendra une décision finale. ■